

IMPRESSUM

Ce document a été élaboré uniquement à votre intention, et ne peut être transmis ou distribué à des tiers. Les recommandations fournies dans le présent document sont personnalisées, ce qui signifie que nous avons évalué si elles vous conviennent, sur la base de conditions indicatives, qui peuvent différer des conditions effectivement convenues (par exemple, stratégie d'investissement, modèle de service, profil de risque global et/ou montant du portefeuille). Des conseils en matière d'investissement seront disponibles dès qu'un profil complet de la situation financière, des objectifs d'investissement et de la tolérance au risque aura été établi. Les recommandations fournies dans le présent document sont valables pour la date qui y est indiquée et peuvent être dépassées peu après.

INFORMATIONS SUR LES COURS

Sauf indication contraire, les informations sur les cours reflètent le cours de clôture du jour de bourse précédent.

Informations sur la valeur nette de l'actif (VNA) : La valeur nette de l'actif est calculée sur la base de la fréquence de transaction du fonds et sera publiée avec un décalage.

ABRÉVIATIONS

GÉNÉRAL

a/a	Année en année	HNEC	Heure normale d'Europe centrale	ISIN	Numéro international d'identification des titres
Mon.	Monnaie	p.a.	Par an	T1/T2/T3/T4	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , trimestre

ACTIONS

BPA	Bénéfice par action	C/B C/B FY1	Ratio cours/bénéfice C/B prévisionnel pour le prochain exercice financier	C /VC	Ratio cours/valeur comptable
EBIT	« Earnings before interest and taxes » ; résultat avant intérêts et impôts	EBITDA	« Earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation » ; résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortisation	PEG	« Price earnings growth » ; ratio cours/bénéfice divisé par la croissance du bénéfice par action
RCP	Rentabilité des capitaux propres	Rend. div.	Rendement des dividendes		

REVENUE FIXE

CPN	Coupon, en %	DUR	Duration, en années		
YAS	« Yield adjusted spread » ; écart de rémunération par rapport à la courbe des rendements souverains respectifs, corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, en points de base	YTC	« Yield to call » ; rendement actuariel à la prochaine date de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur, en %	YTM	« Yield to maturity » ; rendement à l'échéance, en %
YTP	« Yield to put » ; rendement actuariel à la prochaine date de remboursement anticipé à l'initiative du porteur, en %	YTW	« Yield to worst » ; rendement au pire, en %		

FUNDS

ETF	« Exchange traded fund » ; fonds indicatif coté	VNA	Valeur nette de l'actif	TER	« Total expense ratio » ; total des frais sur encours
-----	--	-----	-------------------------	-----	---

MONNAIES

AUD	Dollar australien	BRL	Real brésilien	CHF	Franc suisse
CNH	Yuan chinois (offshore)	CNY	Yuan chinois (onshore)	CZK	Couronne tchèque
EUR	Euro	GBP	Livre sterling	GBp	Livre sterling, pence
HUF	Forint hongrois	INR	Roupie indienne	JPY	Yen japonais

KRW	Won sud-coréen	MXN	Peso mexicain	NZD	Dollar néo-zélandais
PLN	Zloty polonais	RMB	Renminbi chinois	RUB	Rouble russe
SEK	Couronne suédoise	TRY	Lire turque	USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain				

Veillez consulter les liens suivants pour nos méthodologies ainsi que des abréviations et définitions :
Glossaire et abréviations : www.juliusbaer.com/group/en/glossary/

MÉTHODOLOGIES

Méthodologie de recherche : www.juliusbaer.com/research-methodology

Méthodologie relative aux fonds : www.juliusbaer.com/funds-methodology

Méthodologie relative aux produits structurés : www.juliusbaer.com/structuredproducts-methodology

Méthodologie relative aux notations des obligations: www.juliusbaer.com/bond-rating-methodology

Méthodologie de Morningstar: www.global.morningstar.com/equitydislosures

Méthodologie des spécialistes du revenu fixe: www.juliusbaer.com/bond-rating-methodology

NOTATION DU RISQUE DU PRODUIT JULIUS BAER

La notation du risque des produits selon Julius Baer est un indicateur qui décrit le risque financier d'un produit d'investissement spécifique sans tenir compte de son contexte dans un portefeuille, et varie de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). Il repose sur trois composantes de risque sous-jacentes: le risque de marché, le risque de défaut et le risque de liquidité. Le risque de marché estime combien un produit d'investissement peut perdre sur une période donnée et avec quelle probabilité. Il saisit la volatilité et/ou le risque baissier d'un produit. Le risque de défaut (ou risque de crédit) estime la probabilité qu'un émetteur ou une contrepartie fasse défaut. Il saisit les écarts de taux ou les notations de crédit des agences. Le risque d'illiquidité estime le temps et le coût nécessaires pour liquider un produit d'investissement. Il rend compte de la capitalisation boursière, des volumes de transactions et des coûts. La notation du risque des produits selon Julius Baer n'est pas statique et peut varier dans le temps. L'attribution de la notation de risque la plus faible ne signifie pas qu'un produit d'investissement est sans risque.

Niveau de risque	Description
1	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un très bas niveau, et il est extrêmement peu probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
2	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un bas niveau, et il est très peu probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
3	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen-faible, et il est peu probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
4	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen, et de mauvaises conditions du marché pourraient avoir une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
5	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen-élevé, et il est probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
6	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance futur à un niveau élevé, et il est très probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.
7	Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau très élevé, et il est extrêmement probable que de mauvaises conditions du marché aient une incidence sur la capacité de la contrepartie à vous payer.

ADÉQUATION ET FONDEMENTS

La présente évaluation d'adéquation repose sur notre compréhension de vos connaissances et de votre expérience, de votre situation financière, de votre capacité à supporter des pertes, de votre tolérance au risque et de vos objectifs d'investissement, ainsi que de votre horizon d'investissement.

Les recommandations d'investissement présentées ci-dessus sont destinées à exploiter les opportunités de marché tactiques et à améliorer la qualité de votre portefeuille. En ce qui concerne les instruments financiers jugés peu attrayants, qui devraient selon nos prévisions offrir une performance à la hausse limitée pour votre portefeuille, nous tablons sur une réduction du risque de baisse des prix si vous vendez ces instruments. À l'inverse, si vous achetez les instruments que nous recommandons dans ce document, nous anticipons une évolution positive de la performance de votre portefeuille. Les opportunités d'investissement qui vous sont suggérées proviennent de notre analyse de marché.

Si vous décidez de suivre nos recommandations, une analyse d'adéquation spécifique sera réalisée sur la base des instruments financiers concrets que nous avons suggérés et avec le montant correspondant.

MENTIONS LÉGALES IMPORTANTES

Les informations et opinions contenues dans le présent document ont été produites à la date de rédaction et peuvent être modifiées sans préavis.

Bien que les données et informations contenues dans le présent document soient considérées comme exactes et exhaustives et proviennent de sources réputées fiables, aucune assurance n'est donnée à cet égard dans le présent document. Plus particulièrement, les informations fournies dans le présent document peuvent ne pas tenir compte de toutes les informations importantes relatives aux instruments financiers ou aux émetteurs de ces instruments. La Banque Julius Baer décline toute responsabilité en cas de perte découlant de l'utilisation du présent document. Les sociétés du Groupe Julius Baer fournissent des conseils qui ne sont pas considérés comme « indépendants » au sens de la directive européenne 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (connue sous le nom de MiFID II).

CLIENTÈLE CIBLE

Avant de conclure une transaction, les investisseurs sont donc invités à étudier son adéquation avec leur situation personnelle et leurs objectifs propres. Le client ne doit effectuer des placements et transactions ou prendre tout autre décision qu'après une lecture approfondie des documents utiles (liste de conditions sur les produits, accord de souscription, memorandum de placement, prospectus ou autre document concernant l'offre) relatifs à l'émission de titres ou autres instruments financiers. Aucune des informations présentées dans ce document ne constitue un conseil juridique, comptable ou fiscal. Toute référence à un traitement fiscal particulier est fonction de la situation personnelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications futures. La Banque Julius Baer recommande à tout investisseur d'évaluer en toute indépendance, avec l'aide d'un conseiller professionnel, les risques financiers spécifiques ainsi que les conséquences encourues sur les plans juridique, réglementaire, fiscal, comptable et en termes de crédit. Lorsqu'un document fait référence à un certain rapport de recherche, le document en question ne devrait pas être lu de façon isolée sans référence à ce rapport de recherche qui peut être fournie sur demande.

RISQUES GÉNÉRAUX

Quelle que soit la catégorie d'actifs, le prix, la valeur et le revenu des instruments mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et **les investisseurs risquent de ne pas récupérer le montant investi**. Les risques inhérents aux catégories d'actifs mentionnées dans la présente publication peuvent comprendre, sans s'y limiter, les risques de marché, les risques de crédit, les risques politiques et les risques économiques. L'investisseur peut être exposé à un **risque de change** lorsque le produit ou les sous-jacents du produit sont libellés en d'autres monnaies que celle du pays dans lequel il réside. Le placement, de même que sa performance, seraient ainsi soumis à des fluctuations de cours et leur valeur peut augmenter ou diminuer. Les placements dans les marchés émergents sont spéculatifs et peuvent se révéler beaucoup plus volatils que les placements dans des marchés établis. **La performance passée ne saurait servir d'indicateur fiable quant aux résultats futurs. De même, les prévisions de performance ne sauraient servir d'indicateur fiable de la performance future.** Les actions, les titres d'emprunts bancaires (p. ex. les obligations et les certificats bancaires générant des intérêts) ainsi que d'autres créances des institutions financières sont soumis à des règlements spéciaux tels que la Directive sur le redressement des banques et la résolution de leurs défaillances (BRDD), le Règlement sur le mécanisme de résolution unique (MRU) et des lois nationales connexes mettant en œuvre ces règlements spéciaux. Ces règlements peuvent avoir un effet négatif sur les investisseurs/partenaires contractuels de l'institution financière en cas d'insolvabilité et de nécessité de mesures de résolution pour l'institution financière. Pour plus de détails, veuillez consulter : www.juliusbaer.com/legal-information-en

RISQUES SPÉCIFIQUES

Obligations contingents convertibles (« CoCos Bonds ») : L'autorité allemande de réglementation des valeurs mobilières (BaFin, Autorité fédérale de supervision financière) ne considère pas les CoCo Bonds comme étant des opportunités d'investissement convenant aux clients privés à cause de leur structure de produit complexe, de l'utilisation visée, du fait qu'elles sont difficiles à évaluer et à cause du conflit d'intérêts que cela pourrait susciter du côté de la banque. Les clients privés qui souhaitent acheter des CoCo Bonds de leur propre initiative doivent se montrer prudents et tenir compte des caractéristiques spécifiques inhérentes aux CoCo Bonds et des risques qu'une telle décision implique. conformément au Product Intervention (Contingent Convertible Instruments and Mutual Society Shares) Instrument 2015 énoncé par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (FCA), ces produits ne doivent pas être distribués aux particuliers domiciliés au sein de l'Espace économique européen (les pays membres de l'UE plus le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande). Les investisseurs ayant l'intention d'acheter ces produits doivent justifier d'un revenu annuel d'au moins GBP 100 000 (ou équivalent) ou disposer d'un patrimoine net (hors biens immobiliers, assurance et autres prestations) d'au moins GBP 250 000 (ou équivalent).

Produits structurés (p. ex. paniers, certificats) : Ce sont des produits financiers complexes et impliquent par conséquent un degré de risque plus élevé. Ils sont conçus pour des investisseurs capables d'évaluer et d'assumer tous les risques impliqués. Les produits structurés peuvent par conséquent être vendus uniquement à des investisseurs expérimentés et requièrent un conseil supplémentaire relatif aux risques spécifiques aux produits. La valeur des produits dépend non seulement de la performance du sous-jacent, mais aussi de la solvabilité de l'émetteur, qui peut varier au cours de la durée du produit. En cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur, l'investisseur peut perdre la totalité du capital investi. Tous les documents relatifs à l'émission du produit structuré décrit doivent être lus avant de procéder à un investissement. Les conditions complètes du produit structuré en question peuvent être obtenues gratuitement.

Fonds : Il est recommandé que l'investisseur lise attentivement la version en vigueur du présent prospectus, des informations clés pour l'investisseur ou du prospectus simplifié, du règlement du fonds ou des statuts ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels ou d'autres documents relatifs à l'offre ou au fonds, tels que la notice d'offre et le formulaire de souscription. Ces documents peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande. Veuillez noter que les plans de placements collectifs ouverts exclusivement aux investisseurs qualifiés peuvent être, intégralement ou partiellement, exemptés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de produire tous ces documents. Les chiffres de performance sont calculés sans tenir compte des commissions et des coûts qui découlent de la vente et du rachat des placements.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous exerçons nos activités conformément à notre politique en matière de conflits d'intérêts, dont nous pouvons fournir un résumé sur demande.

INFORMATION OBTENUE AUPRÈS DE TIERS

La présente publication est susceptible de contenir des informations obtenues auprès de tiers, y compris des notations de crédit émises par des agences de notation telles que Standard & Poor's, Moody's, Fitch, et d'autres agences de notation analogues, ainsi que des documents produits par des prestataires d'analyse financière tels que MSCI ESG Research LLC ou ses sociétés affiliées. Les émetteurs mentionnés ou figurant dans tout document produit par MSCI ESG Research LLC peuvent être des clients de ou affiliés à un client de MSCI Inc. (MSCI) ou une autre filiale de MSCI. La reproduction et la distribution de telles informations, sous quelque forme que ce soit, est interdite, sauf accord écrit du tiers concerné. Les tiers ayant fourni des informations reprises dans la présente publication ne garantissent pas l'exactitude, le caractère complet, le fait qu'elles soient correctes en raison du moment, ou la disponibilité des informations en question et de toute information, y compris les notations, et ne sont pas responsables d'éventuelles erreurs ou omissions (par négligence ou autrement), quelle qu'en soit la cause, ou des résultats obtenus suite à l'utilisation de ces informations. Les tiers ayant fourni des informations ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, en particulier, mais pas seulement, quant à la possibilité de commercialisation ou de conformité à une destination ou à un usage particulier, des informations en question. Les tiers ayant fourni des informations ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, accessoires, exemplaires, compensatoires, punitifs, spéciaux ou consécutifs, ni des coûts, dépenses, frais et honoraires légaux, des pertes (y compris le manque à gagner – revenus ou bénéfices – et d'éventuels coûts d'opportunité) en relation avec toute utilisation du contenu de l'une quelconque de ces informations, y compris les notations. Les notations de crédit et/ou de recherche constituent des opinions et non des déclarations quant à des faits, des recommandations à l'achat, à la détention ou à la vente de valeurs mobilières. Elles ne constituent pas une indication quant à la valeur de marché de valeurs mobilières aux fins d'investissement, et ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'investissement.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA DISTRIBUTION

La présente publication et les données de marché qu'elle renferme **ne servent qu'à l'usage personnel de son destinataire** et ne sauraient être communiquées à des tiers sans l'accord de Julius Baer ou de la source des données de marché concernées. La présente publication ne s'adresse pas aux personnes se trouvant dans toute juridiction où, en raison de leur nationalité ou de leur résidence ou pour tout autre motif, de telles publications sont interdites.

Afrique du Sud : La présente publication est distribuée par Julius Baer South Africa (Pty) Ltd, qui est un fournisseur de services financiers (FSP n° 49273) agréé par l'Autorité de surveillance du secteur financier de l'Afrique du Sud (Financial Sector Conduct Authority).

Allemagne : Bank Julius Bär Deutschland AG, établissement agréé et réglementé par l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière (BaFin), distribue cette publication auprès de ses clients. Pour toute question concernant cette publication, veuillez contacter votre conseiller à la clientèle.

Autriche : Julius Baer Investment Advisory GesmbH (JBIA), autorisée et réglementée par l'Autorité autrichienne des marchés financiers (FMA), distribue cette publication à ses clients. Cette publication a été élaborée par la Banque Julius Baer & Cie SA, Suisse. JBIA ne fournit pas de conseils d'ordre juridique, financier ou fiscal. Des recommandations d'investissement sont généralement mises à disposition sur base d'un accord « Investment Advisory » avec JBIA.

Chili : Cette publication s'adresse uniquement au destinataire prévu. Les instruments financiers mentionnés dans cette publication ne sont pas enregistrés auprès ni ne sont sous la supervision du Registro de Valores Extranjeros (registre des valeurs étrangères) tenu par la Comisión para el Mercado Financiero (Commission du marché financier de Chili, CMF). Si de tels titres sont proposés au Chili, ils seront proposés et vendus uniquement en conformité avec la règle générale 336 de la CMF (une exception aux exigences d'enregistrement au registre de valeurs étrangères) ou dans des circonstances qui ne constituent pas une offre publique de titres au Chili au sens de l'article 4 de la loi chilienne régissant le marché des valeurs mobilières, loi n° 18 045.

Dubai International Financial Centre (DIFC) : Cette publication a été fournie par Julius Baer (Middle East) Ltd. et ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre d'émission ou de vente, ou une quelconque sollicitation de souscription ou d'achat de quelconques titres ou produits d'investissement aux Émirats arabes unis (ÉAU), y compris le DIFC, et ne doit pas être considérée comme telle. En outre, cette publication est mise à disposition en se basant sur le fait que le destinataire sait et comprend que les entités et titres auxquels elle pourrait faire référence n'ont pas été approuvés, agréés ou enregistrés par la Banque centrale des ÉAU, l'Autorité des matières premières et titres des ÉAU, l'Autorité des services financiers de Dubaï ou toute autorité d'agrément ou agence gouvernementale correspondante des ÉAU. Elle n'est pas destinée à servir de référence aux particuliers et ne doit pas leur être distribuée. Veuillez noter que Julius Baer (Middle East) Ltd. n'offre ses produits ou services qu'aux clients professionnels disposant d'une expérience et de connaissances suffisantes en matière de marchés financiers, de produits ou de transactions et des risques associés. Lesdits produits et services sont exclusivement réservés aux clients professionnels satisfaisant les termes du Conduct of Business Module de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Julius Baer (Middle East) Ltd. est dûment agréée et soumise au contrôle de la DFSA.

Espagne : Julius Baer Agencia de Valores, S.A.U., établissement agréé et réglementé par la Commission nationale du marché des valeurs d'Espagne (CNMV), distribue cette publication à ses clients.

Guernesey : Cette publication est distribuée par la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Guernesey, qui est titulaire d'une licence à Guernesey pour fournir des services bancaires et d'investissement et est régulée par la Guernesey Financial Services Commission.

Hong Kong, région administrative spéciale (RAS) de la République populaire de Chine : La présente publication est distribuée à Hong Kong par et pour le compte de, et est attribuable à, la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Hong Kong, qui est titulaire d'une licence bancaire complète octroyée par l'autorité monétaire de Hong Kong en vertu de la Banking Ordinance (chapitre 155 de la législation de Hong Kong RAS). La Banque est aussi agréée en vertu de la Securities and Futures Ordinance (SFO) (chapitre 571 de la législation de Hong Kong RAS) pour exercer des activités réglementées de type 1 (négoce de titres), de type 4 (conseils en matière de titres) et de type 9 (gestion de fortune) sous le numéro Central Entity AUR302. Le présent document ne saurait être émis, diffusé ou distribué à Hong Kong à des personnes autres que les « investisseurs professionnels » définis dans la SFO. Le contenu de cette publication n'a pas été validé par la Securities and Futures Commission ni par aucune autre autorité de régulation. Toute mention de

Hong Kong dans ce document/cette publication fait référence à la région administrative spéciale de la République populaire de Chine. Pour toute question concernant cette publication, veuillez contacter votre conseiller à la clientèle à Hong Kong. La Banque Julius Baer & Cie SA a son siège en Suisse à responsabilité limitée.

Inde : Ce n'est pas une publication de Julius Baer Wealth Advisors (India) Private Limited (JBWA) ou de l'une de ses succursales indiennes soumises aux SEBI (Securities and Exchange Board of India) Research Analyst Regulations, 2014. Cette publication a été produite par la Banque Julius Baer & Cie SA (Julius Baer), une société qui a son siège en Suisse à responsabilité limitée et ne dispose pas de licence bancaire en Inde. Cette publication ne doit pas être interprétée de quelque manière que ce soit comme une offre, une sollicitation ou une recommandation par JBWA ou toute autre entité Julius Baer dans le monde.

Israël : Cette publication est distribuée par Julius Baer Financial Services (Israel) Ltd. (JBFS), établissement agréé par l'Israel Securities Authority, pour fournir des services de marketing en investissement et de gestion de portefeuille. Selon la loi israélienne, le « marketing en investissement » consiste à fournir des conseils aux clients sur les avantages d'un investissement, de la détention, de l'achat ou de la vente de titres ou d'instruments financiers lorsque la source de ces conseils a un lien avec le titre ou l'instrument financier. Étant affilié à la Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, JBFS est considérée comme étant associé à certains titres et instruments financiers potentiellement liés aux services que JBFS fournit, de sorte que toute utilisation du terme « conseil en investissement » ou une variation quelconque de celui-ci dans cette publication doit être considérée comme « marketing en investissement », comme expliqué ci-dessus. Cette publication ne constitue pas un conseil en matière d'investissements ; elle a été préparée par la Banque Julius Baer & Cie SA et est diffusée par JBFS à des fins d'information uniquement, sans tenir compte des objectifs, des besoins ou de la situation financière de clients particuliers ; elle ne constitue ni une offre, ni une recommandation, ni une invitation par ou de la part de JBFS à effectuer un placement quel qu'il soit. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en Israël qui permettrait de proposer les produits au public dans ce pays. En particulier, rien dans la documentation en question n'a été ou ne sera examiné ou approuvé par l'Israel Securities Authority ; ces produits vous sont proposés ou vendus notamment parce que vous avez confirmé être un « client qualifié » au sens de la loi sur les titres boursiers (Securities Law, 5728-1968). La documentation applicable ne peut être reproduite ou utilisée à aucune autre fin, ni fournie à toute autre personne que celles auxquelles des exemplaires ont été expressément envoyés. Toute personne qui achète ces produits le fait d'après sa propre compréhension de la situation, pour son propre bénéfice et pour son propre compte, et non dans l'intention de distribuer ou proposer ces produits à de tierces parties.

Japon : Cette publication ne doit être distribuée qu'avec les clauses de non-responsabilité et les formalités appropriées par une entité de Julius Baer autorisée à distribuer une telle publication au Japon.

Les Bahamas : La présente publication est distribuée par Julius Baer Bank (Bahamas) Limited, une entité agréée par la Banque centrale des Bahamas et réglementée par la Securities Commission of The Bahamas. La présente publication ne constitue pas un prospectus ni une communication aux fins du Securities Industry Act, 2011, ou des Securities Industry Regulations, 2012. En outre, elle s'adresse uniquement aux personnes qui sont désignées ou considérées comme « non-résidentes » aux fins des Exchange Control Regulations and Rules des Bahamas.

Liban : Cette publication a été distribuée par Julius Baer (Lebanon) S.A.L., une entité placée sous la surveillance de l'Autorité des marchés de capitaux du Liban (CMA). Elle n'est ni approuvée ni autorisée par la CMA ou par une autre autorité compétente au Liban. Elle est strictement privée et confidentielle et est remise, à leur demande, à un nombre limité d'investisseurs privés et institutionnels. Elle ne doit pas être fournie ni servir de référence à un tiers. Les informations qu'elle contient sont valables au jour de la date référencée, et Julius Baer (Lebanon) S.A.L. ne saurait être tenue responsable de la mise à jour régulière desdites informations. Les cotations et valeurs communiquées ici le sont à titre indicatif exclusivement et ne font aucunement référence à des niveaux de négoce.

Luxembourg : Cette publication est distribuée par Bank Julius Baer Europe S.A., une société anonyme constituée en vertu du droit luxembourgeois, sise au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCSL) sous le numéro B 8495, et agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Cette publication n'a pas été autorisée ni examinée par la CSSF et ne sera pas déposée auprès de la CSSF.

Monaco : Bank Julius Baer (Monaco) S.A.M., établissement agréé par le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et la Banque de France, et Julius Baer Wealth Management (Monaco) S.A.M., société de gestion de fortune agréée à Monaco, distribuent cette publication à leurs clients.

République d'Irlande : Bank Julius Baer Europe S.A., succursale d'Irlande, est un établissement agréé et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (BCI) pour les règles de conduite. Bank Julius Baer Europe S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCSL) sous le numéro B 8495. Bank Julius Baer Europe S.A., succursale d'Irlande, distribue cette publication à ses clients. Certains des services mentionnés dans cette publication, qui sont disponibles aux clients de la succursale irlandaise, pourront être fournis par des entités Julius Baer basées hors du Grand-Duché de Luxembourg ou de la République d'Irlande. Dans ces cas, les règles édictées par la CSSF et la BCI pour la protection des particuliers ne s'appliquent pas à de tels services, et l'ombudsman irlandais des services financiers et des pensions ne pourra pas résoudre les plaintes en rapport avec de tels services.

Royaume de Bahreïn : Julius Baer (Bahrain) B.S.C.(c), société d'investissements agréée et réglementée par la Banque centrale de Bahreïn (CBB), distribue cette publication à ses clients compétents et ses clients investisseurs accrédités. Veuillez noter que Julius Baer (Bahrain) B.S.C.(c) n'offre ses produits ou services qu'aux clients compétents et des clients investisseurs accrédités conformément à la définition du règlement de la CBB qui contient des réglementations, des directives et des règles conformes aux pouvoirs réglementaires de la CBB aux termes de la loi CBB. Cette publication n'est pas destinée à servir de référence aux particuliers et ne doit pas leur être distribuée. La CBB ne garantit pas la précision des déclarations et des informations contenues dans cette publication et n'est pas responsable vis-à-vis de quiconque de tout dommage ou perte résultant du fait qu'une personne se réfère à une déclaration ou information contenue dans cette publication.

Royaume-Uni : Julius Baer International Limited, un établissement agréé et réglementé par la Financial Conduct Authority (FCA), distribue la présente publication à ses clients et clients potentiels. Lorsqu'elle est communiquée au Royaume-Uni, cette publication est classifiée comme « financial promotion » qui a été émise et agréée à la distribution au Royaume-Uni par Julius Baer International Limited. Certains des services mentionnés dans cette publication peuvent être fournis par des membres du Groupe Julius Baer hors du Royaume-Uni. Les règles édictées par la FCA aux fins de protection des particuliers ne s'appliquent pas aux services fournis par des membres du Groupe Julius Baer hors du Royaume-Uni, et le Financial Services Compensation Scheme n'est pas applicable. Julius Baer International Limited ne fournit pas de conseil juridique ou fiscal. Si des informations sont fournies sur un traitement fiscal particulier, cela ne signifie pas qu'elles s'appliquent à la situation personnelle du client, et de telles informations peuvent changer à l'avenir. Il est

recommandé aux clients d'obtenir un conseil fiscal indépendant sur leur situation personnelle auprès d'un conseiller fiscal avant de prendre une décision d'investissement. Julius Baer International Limited fournit des services de conseil sur une gamme limitée de produits d'investissement (conseil restreint).

Russie: La présente recommandation de placement est fournie sur la base du contrat de conseil en investissement concernant des instruments financiers réservés aux investisseurs qualifiés (une catégorie distincte d'investisseurs possédant les connaissances et l'expérience nécessaires des marchés des valeurs mobilières, ainsi que la capacité financière leur permettant d'évaluer qualitativement les risques et d'investir en toute connaissance de cause dans des instruments plus risqués du marché d'actions). L'investissement dans ces instruments entraîne donc des risques accrus. Le Client confirme par la présente qu'il a été informé des Risques généraux figurant sur <https://www.juliusbaer-cis.ru>. Des informations sur le conflit d'intérêts existant de Julius Baer CIS Ltd (JBCIS) sont fournies dans le contrat de conseil en investissement. Le Client prend bonne note et accepte que JBCIS ne fournit aucun conseil juridique ou fiscal au Client. JBCIS recommande au Client, avant de décider de suivre ou de ne pas suivre la recommandation de placement reçue de JBCIS, d'évaluer indépendamment, avec un spécialiste juridique et/ou fiscal local, les conséquences juridiques et fiscales spécifiques de toute recommandation de placement donnée par JBCIS. Veuillez noter que, conformément au paragraphe 2 de l'article 1062 du Code civil de la Fédération de Russie no. 14-FZ du 26 janvier 1996, toute action en justice relative à la participation de citoyens russes à des transactions impliquant l'obligation de la partie ou des parties à la transaction de payer des sommes d'argent en fonction de l'évolution des cours de marchandises, de titres, du taux d'une monnaie donnée, du niveau des taux d'intérêt, du taux d'inflation ou de valeurs calculées sur la base d'ensembles d'indicateurs définis ou d'autres circonstances prévues par la loi et dont il est inconnu si elles se réaliseront ou non, bénéficie d'une protection juridique seulement pour autant que la transaction a été conclue en bourse.

Singapour : Cette publication est disponible auprès de la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Singapour, et destinée exclusivement aux investisseurs accrédités ou institutionnels. Cette publication ne constitue pas « matériel marketing » au sens des articles 275 et 305 respectivement de la Securities and Futures Act, Cap. 289 de Singapour (SFA). Étant donné que la succursale de Singapour bénéficie d'une dérogation (unit exemption) sous la section 100(2) du chapitre 110 du Financial Advisers Act de Singapour (FAA), la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Singapour, est exemptée de nombre d'exigences imposées par le FAA, entre autres de l'obligation de communiquer tout intérêt dans des titres, ou tout intérêt dans l'acquisition ou la cession de quelques titres ou instruments financiers qui peuvent être mentionnés dans cette publication. Des informations plus détaillées sur ces dérogations peuvent être obtenues sur demande. Cette publication n'a pas été révisée et n'est pas entérinée par l'Autorité monétaire de Singapour (MAS). Tout document ou matériel en lien avec l'offre ou la vente, ou l'invitation à la souscription ou à l'achat, des titres ou fonds d'investissements (les placements collectifs de capitaux) ne doit pas être transmis ou distribué, et de tels titres ou fonds d'investissement ne doivent pas être proposés ou vendus, ou faire l'objet d'une invitation à une souscription ou un achat, ni directement ni indirectement, à des personnes domiciliées à Singapour autres que (i) un investisseur institutionnel conformément à la section 274 ou 304 du chapitre 289, (ii) à une personne pertinente (ce qui inclut un investisseur accrédité) ou à toute personne conformément à la section 275(1A) ou 305(2) du SFA, et en conformité avec les conditions, spécifiées à la section 275 ou 305 du SFA, ou (iii) conformément aux conditions de toute autre disposition applicable du SFA. Pour ce qui est des fonds d'investissement qui ne sont pas autorisés ou reconnus par la MAS, les unités dans de tels fonds ne doivent pas être proposées aux particuliers. Tout matériel écrit délivré aux personnes susmentionnées en lien avec l'offre ne sera pas un prospectus tel que défini dans le SFA. En conséquence, la responsabilité statutaire aux termes du SFA en lien avec le contenu des prospectus ne s'appliquera pas. Pour toute demande de renseignement concernant cette publication, veuillez contacter un représentant de la Banque Julius Baer & Cie SA, succursale de Singapour. La Banque Julius Baer & Cie SA (UEN - T07FC7005G) a son siège en Suisse à responsabilité limitée.

Suisse : Cette publication est distribuée par la Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, établissement agréé et réglementé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Tous les fonds de placement mentionnés dans cette publication sont autorisés à la distribution en Suisse. Les produits structurés ne constituent pas une participation à un placement collectif de capitaux. Ils ne relèvent donc pas de la surveillance par la FINMA et l'investisseur ne peut pas se prévaloir de la protection spécifique des investisseurs accordée par la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Cette publication n'est pas un prospectus simplifié conformément à l'art. 5 de la LPCC.

Uruguay : Dans le cas où cette publication est conçue comme une offre, une recommandation ou une sollicitation de vente ou d'achat de titres ou d'autres instruments financiers, celles-ci seront soumises sur la base d'une exemption de placement privé (oferta privada) conformément à la section 2 de la loi n° 18 627 et ne sont ni seront enregistrés auprès de la Surintendance des services financiers de la Banque centrale d'Uruguay en vue d'être proposés au public en Uruguay. Dans le cas de fonds à capital fixe ou de private equity, les titres ne sont pas des fonds d'investissement réglementés par la loi uruguayenne n° 16 774 du 27 septembre 1996, version modifiée. Si vous êtes domicilié en Uruguay, vous déclarez que vous comprenez parfaitement la langue dans laquelle cette publication et tous les documents auxquels il est fait référence sont rédigés et vous n'avez besoin qu'aucun document quel qu'il soit vous soit fourni en espagnol ou dans une autre langue.

ÉTATS-UNIS: NI LA PRÉSENTE PUBLICATION NI UNE COPIE DE CETTE PUBLICATION NE POURRONT ÊTRE ENVOYÉES, EMPORTÉES OU DISTRIBUÉES AUX ÉTATS-UNIS NI À UNE « US PERSON ».